VILLE DE CLISSON

ARRÊTÉ DU MAIRE

PERMANENT
Arrêté portant numérotation de voirie
Route du Nid d'Oie

N° 2026/284

Le Maire de Clisson,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L. 2213-28 ;
VU la délibération du 1er juillet 2010 portant dénomination de la voie 'route du Nid d'Oie' ;
CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'attribuer plusieurs numéros à ces maisons et à cet immeuble ;
CONSIDERANT que le numérotage des maisons et immeubles en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire ;

A R R Ê T E

Article 1 - Il est prescrit la numérotation suivante sur la voie :

LIBELLE DE LA VOIE	REFERENCE(S) CADASTRALE (S)	NUMERO (S)	LOGEMENTS
Route du Nid d'Oie	AK 672 823	1A	Appartement 1
		1B	Appartement 2

Article 2 - Un plan est annexé au présent arrêté.

Article 3 - Le présent arrêté vaut certificat de numérotage au sens cadastral du terme. Le numérotage comporte pour chaque rue, une série continue de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisé par une entrée principale.

Article 4 - Les plaques de numéros sont prises en charge par les propriétaires, à charge pour eux de les fixer. Les propriétaires doivent veiller à ce que le numéro inscrit sur leur maison soit constamment net et lisible. Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, faire obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 5 - Aucun numérotage autre que celui prévue au présent arrêté n'est admis. Aucun changement ne peut être opéré sauf sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

Article 6 - Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements.

Article 7 - L'affichage du présent arrêté et ampliation sera adressée :

- La direction régionale des Finances Publiques
- Au centre de Tri Postal
- Aux services de Clisson Sèvre Maine Agglo
- Au SDIS
- Aux intéressés

Fait à Clisson, le 29 octobre 2026

Publié et affiché, le_____

05 NOV. 2026

Certifié conforme

Laurence Luneau
Maire

VILLE DE CLISSON
L.-Atl.

Mise en ligne le : 17/11/2026 16:50 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Clisson
https://www.intramuros.org/clisson/documents_administratifs/87752